

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit	Nom : NOTAVIE PREMIUM Initiateur : UNOFI-Assurances Site internet : www.unofi.fr Appelez le 01.44.09.38.70 pour de plus amples informations Autorité compétente : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Date de production du document : 1er septembre 2020
----------------	--

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Contrat collectif d'assurance sur la vie libellé en unités de compte à adhésion facultative

Objectifs : NOTAVIE PREMIUM est un contrat d'assurance sur la vie prévoyant le paiement d'une prestation au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès de l'assuré et le paiement d'une prestation à l'assuré s'il est en vie au terme du contrat. Les sommes investies sont réparties sur les supports choisis qui peuvent être représentatifs de classes d'actifs de type obligations souveraines et/ou commerciales, immobiliers, actions et autres valeurs mobilières émises par des organismes situés ou opérant sur une ou plusieurs des principales zones économiques (Europe, Asie-Pacifique, Etats-Unis, Amériques, pays émergents) et traitées sur des marchés réglementés français et étrangers.

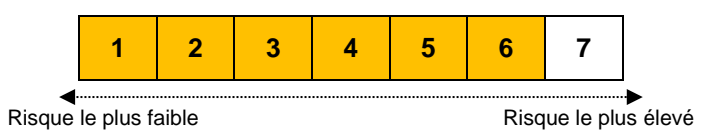
Les performances du produit dépendent des supports retenus par l'investisseur, de leurs caractéristiques intrinsèques, de leurs poids respectifs et du comportement de l'investisseur face au risque de perte en capital.


Investisseurs de détail visés : Le profil d'investisseur varie en fonction des supports d'investissement sélectionnés. L'investisseur doit consulter l'ensemble des documents d'informations clés relatifs aux supports qu'il est autorisé à retenir pour en apprécier les univers d'investissement, les risques attachés et évaluer s'il est en mesure d'accepter le risque de perte en capital correspondant. Ces documents sont consultables et téléchargeables sur la page du site www.unofi.fr relative au produit.

Durée de vie : Douze (12) ans prorogables d'année en année pour une durée d'un (1) an. L'initiateur a la faculté d'adapter le produit aux conditions en vigueur sur le marché à l'époque de la prorogation.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



 **L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant huit (8) ans.**

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Compte tenu de la nature du produit, la valeur de cet indicateur peut prendre **toutes les valeurs allant de 1 à 6**.

Les supports sont exposés aux risques de crédit et de défaut des émetteurs des titres détenus ainsi que, le cas échéant, au risque de fluctuations des marchés immobilier, d'actions et/ou de taux d'intérêt. **Certains supports peuvent également être exposés, marginalement ou non, à un risque de change vis-à-vis de diverses monnaies.**

Le risque attaché au produit dépend des supports d'investissement sélectionnés et de leurs poids respectifs. Certains peuvent procurer un rendement annuel plus au moins régulier. Le rendement potentiel d'autres est supérieur mais a un caractère fondamentalement irrégulier et incertain générateur d'un risque de perte en capital reflété par la valeur de l'ISR correspondant. Les documents d'informations clés spécifiques de ces supports sont consultables et téléchargeables sur la page du site www.unofi.fr relative au produit.

L'ISR ne tient pas compte (i) du fait que les engagements respectifs de l'initiateur et de l'investisseur peuvent être modifiés par l'assemblée générale des adhérents, ni (ii) du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur ou des bénéficiaires de prestations.

Le produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, un système de protection des consommateurs, tel que décrit à la rubrique suivante, s'applique. L'ISR ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

La performance du produit dépend des supports retenus par l'investisseur et de leur poids respectifs. Certains peuvent procurer un rendement annuel plus au moins régulier. Le rendement potentiel d'autres est supérieur mais a un caractère fondamentalement irrégulier et incertain générateur d'un risque de perte en capital reflété par la valeur de l'ISR correspondant. Elle dépend également du comportement de l'investisseur, notamment en matière d'arbitrage entre supports.

L'investisseur doit consulter l'ensemble des documents d'informations clés spécifiques des supports qu'il est autorisé à retenir dans le cadre du produit pour apprécier les univers d'investissement de chacun d'entre eux, les risques qui y sont attachés et évaluer s'il est en mesure d'en accepter le risque de perte en capital. Les documents d'informations clés spécifiques de ces supports sont consultables et téléchargeables sur la page du site www.unofi.fr relative au produit.

L'engagement de l'initiateur ne porte que sur la contrevalet du nombre de parts détenues sur les supports sélectionnés déduction faite de tous frais et prélèvements sociaux et fiscaux prévus par la réglementation en vigueur.

Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) qui est mis en œuvre sur décision de l'ACPR en cas de faillite de l'initiateur. L'indemnisation de l'investisseur ou de l'ensemble de ses bénéficiaires est, pour l'ensemble des contrats gérés par l'initiateur, limitée à 90 000 € au titre d'une prestation due à raison du décès de l'assuré et à 70 000 € dans les autres cas.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	Périodes de détention		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	306 € à 940 €	745 € à 2 035 €	1 314 € à 4 489 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,08% à 9,40%	1,86% à 4,79%	1,64% à 4,72%

Les coûts et l'incidence sur le rendement pour l'investisseur sont compris dans les fourchettes indiquées ci-dessus. Ils dépendent des supports retenus.

Les documents d'informations clés spécifiques sont consultables et téléchargeables sur la page du site www.unofi.fr relative au produit.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- la fourchette d'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,12% à 0,14%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,04% à 0,07%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,02% à 0,03%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,46% à 4,48%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00%	Incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins huit (8) ans.

L'adhésion au produit doit être considérée comme un investissement à long terme dans une optique de diversification du patrimoine.

La durée de détention recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, des caractéristiques et options d'investissement choisies au sein de ce produit.

Vous pouvez renoncer, sans frais, à votre contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé que l'adhésion au produit est conclue.

Le rachat total ou partiel est possible à tout moment sur simple demande accompagnée des pièces requises mais peut entraîner la perte de tout ou partie de la performance attachée au support libellé en euro au titre de l'exercice au cours duquel il est opéré.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de désaccord du client sur l'exécution des opérations liées au produit, celui-ci est invité à se rapprocher de son interlocuteur habituel à la direction régionale d'UNOFI. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut adresser une réclamation par **courriel** à l'adresse : unofi@unofi.fr ou par **courrier postal** à : UNOFI – Service clients, 30 boulevard Brune – CS 30303 – 19113 Brive Cedex.

Le courrier précisera en objet le produit concerné et le fait qu'il s'agit d'une réclamation. L'identité, les coordonnées postales et téléphoniques du réclamant, et les références de son contrat seront indiquées ainsi qu'une exposition claire des éléments de la réclamation.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de l'adhésion au produit, il vous sera remis la proposition d'assurance valant Note d'Information du produit. Une fois que l'adhésion est conclue, il vous sera remis (i) un certificat d'adhésion, (ii) des relevés de situation annuels, (iii) le cas échéant, pour toute opération effectuée sur l'adhésion, un avenant à l'adhésion matérialisant les modifications apportées par l'opération.

Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section "Que va me coûter cet investissement ?" du présent document peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que frais d'arbitrages ponctuels ou automatisés en cas de réorientation d'épargne.

Dans la partie "Coûts au fil du temps", les fourchettes hautes indiquées pour les coûts totaux et l'incidence sur le rendement annuel du produit sont des valeurs maximales.

La personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet ne peut en aucun cas vous demander de payer des coûts supplémentaires à raison d'une souscription.